

La Sidra de la Semaine



BETH LOUBAVITCH

14

37^{ème} année

→ CHABBAT PARACHAT VAYIGACH - 9 TÉVET 5764 / 3 JANVIER 2004

Editorial

La lumière des livres

Cela se passait en 1987. Une histoire étonnante avait depuis quelques temps éclaté à New York, chez le Rabbi de Loubavitch. Quelqu'un s'était introduit dans la bibliothèque où se trouvaient des livres amassés par le précédent Rabbi, des ouvrages souvent rares et précieux, conservés pour servir à l'ensemble de la communauté. Le Rabbi précédent s'était personnellement beaucoup investi dans la collecte de ces textes, leur conservation et leur passage aux Etats-Unis, lorsqu'il avait dû quitter l'URSS de Staline. Pourtant, il s'était trouvé un homme qui n'avait pas pris ces faits élémentaires en considération. Il s'était emparé de certains de ces livres et entendait les vendre à des collectionneurs privés, arguant qu'il s'agissait de biens comme les autres et qu'il avait des titres suffisants pour en réclamer une partie à des fins personnelles.

C'était là sans doute trahir à la fois la pensée du précédent Rabbi et la volonté de son successeur. Rien ne paraissait cependant de nature à l'arrêter. Il est inutile de décrire comme cette affaire préoccupa le Rabbi. Ces livres étaient un bien commun, un trésor appartenant à tous, indispensable pour les générations à venir. Tous les moyens légaux devaient donc être utilisés pour que le droit soit rétabli. C'est ainsi que le litige fut porté devant les tribunaux civils, faute d'autre solution possible.

C'est alors que des débats étranges résonnèrent devant des cours normalement habituées à d'autres réflexions. Les juges voulurent comprendre ce qu'était la philosophie du mouvement Loubavitch, ce que signifiait la notion de Rabbi pour pouvoir trancher. Alors, chacun put entendre des enseignements forts : Loubavitch agit pour le bien de l'ensemble de la communauté, le Rabbi n'a pas d'intérêt personnel, ce qu'il possède appartient à tous. En un temps d'individualisme forcené, ce discours sonnait haut et clair et les juges y furent sensibles. Le 5 Tévet 5747 (1987), les livres revinrent à leur emplacement naturel : la bibliothèque du Rabbi. Ils n'ont pas cessé d'alimenter la connaissance du judaïsme.

C'était en 1987 et la joie éclatait partout dans le monde. Le 5 Tévet de chaque année, elle réapparaît avec une force grandissante. La lumière des livres porte décidément loin.

H. Nisenbaum

Vivre avec la Paracha

■ Adapté d'un discours du Rabbi de Loubavitch ■

Le terrible complot

Le Midrach relate que toute l'histoire de Yossef et ses frères, la jalousie apparemment incontrôlable des frères, la vente, l'emprisonnement de Yossef, tout n'était qu'un terrible complot fomenté par D.ieu pour conduire Yaakov et sa famille en Egypte.

Quand Yaakov envoya Yossef pour surveiller ses frères, une mission dont Yossef ne devait pas revenir et être perdu pour son père pendant vingt-deux années, la Torah nous raconte: "Et il l'envoya de la vallée (littéralement "la profondeur" de 'Hevron et il arriva à Ch'hem". Où se trouve la vallée de 'Hevron demandent nos Sages? 'Hevron est situé sur une colline! Mais expliquent-ils le sens de cette expression est allégorique: Yossef fut envoyé selon un itinéraire qui le sortait de "la profondeur de 'Hevron", des profondeurs du Plan Divin qui avait été confié à Avraham,

le patriarche enterré dans la grotte de Ma'hépéla, à 'Hevron.

Lors de "l'alliance entre les parties", D.ieu avait mis Avraham devant un choix: "Tes enfants souffriront-ils le Galout (l'exil) ou le Gehinom (l'enfer)?"

Avraham avait choisi l'exil, envoyant par là Yossef sur la route de l'Egypte, pour qu'il y soit suivi par le reste de sa famille et que les enfants d'Israël puissent expérimenter quatre générations d'exil et d'esclavage, avant de se rendre au Mont Sinaï et y recevoir le statut de peuple choisi par D.ieu.

Mais pourquoi tout cela devait-il être si compliqué? N'y avait-il aucune autre manière de faire venir en Egypte, Israël et sa famille? En guise d'explication, le Midrach offre la parabole suivante:

Cela est comparable à une



→ Chabbat Parachat VAYIGACH

Horaires d'entrée du Chabbat

→ PROVINCE

→ Strasbourg	16.29	→ Nice	16.48
→ Lyon	16.48	→ Nancy/Metz	16.31
→ Marseille	16.56	→ Grenoble	16.49
→ Bordeaux	17.14	→ Montpellier	17.01
→ Toulouse	17.11	→ Lille	16.37

Paris & Région Parisienne

Entrée : 16h46 - Sortie : 18h00

à partir du dimanche 28 décembre

Heure limite du Chema : 10h48

Pose des Téfillines : 7h33

Vivre avec la Paracha

suite de la page 1

vache sur laquelle on désire placer un joug mais la vache ne prête pas son cou au joug. Que font-ils ? Ils prennent son veau de son flanc et le conduisent au lieu où ils désirent que la vache marche pour labourer la terre. Le veau gémit et la vache se rend à cet endroit malgré elle, à cause de son enfant.

Par le même jeu, Yaakov aurait du être conduit en Egypte sous le poids des chaînes mais alors D.ieu déclara: "Il est Mon premier-né, dois-Je donc le faire descendre dans la disgrâce? Mais si J'oblige Pharaon (à le faire descendre par force en Egypte), Je ne le ferai pas descendre déshonoré. C'est pour cela que J'attire son fils au devant et ainsi, malgré lui, il suivra.

Cette explication semble toutefois soulever plus de questions qu'elle n'en résout. La façon dont Yaakov arriva en Egypte était-elle plus agréable que s'il y avait été conduit comme prisonnier de Pharaon ?

La douleur et le désespoir de ces vingt-deux années pendant lesquelles il pleura son fils bien-aimé étaient-elles préférables au désagrément de chaînes matérielles ? Il est sûr que Yaakov aurait été prêt à subir cette indignité pour épargner à Yossef ses années d'esclavage et d'emprisonnement et à ses autres fils leurs années de culpabilité et de remords !

Bien plus, en dernière analyse, Yaakov fut forcé de descendre en Egypte par le fait que D.ieu y avait envoyé Yossef. En quoi donc cela était-il moins coercitif que s'il y avait été physiquement contraint ? Et pourquoi en premier lieu devait-il y être

forcé ? Pourquoi D.ieu n'aurait-il pu lui apparaître un jour et lui dire: "Yaakov, prends toute ta famille et va en Egypte. Cela fait partie de Mon dessein pour le peuple d'Israël"? Yaakov n'aurait-il pas obéi?

Les enseignements de la 'Hassidout nous expliquent que deux objectifs contradictoires devaient être atteints. Yaakov devait être obligé de se réinstaller en Egypte, une migration volontaire n'aurait pas été un exil! Le Galout, par définition, est un lieu où l'on ne veut pas être, un lieu qui est intrinsèquement contraire à sa personne et à sa volonté.

Par ailleurs, le fait que Yaakov arrivât en Egypte avec honneur, gloire et une position de force, étant le père du dirigeant du pays, plutôt que comme un prisonnier enchaîné, signifiait que lui et ses descendants ne seraient jamais véritablement assujettis au pays qui les recevait. C'est pourquoi la clé de la future libération d'Israël d'Egypte, était d'ores et déjà "programmée" dans les circonstances sous lesquelles commença le Galout.

C'était cela le "complot terrible" de D.ieu : forcer Yaakov à descendre en Egypte, mais le faire de telle façon que cela ne permette pas à l'Egypte de déployer sa force contre lui mais au contraire que sa force à lui se déploie contre l'Egypte. Ce qui conduisit Yaakov en Egypte était le fait que son fils en fût le dirigeant ; mais la chaîne des événements qui allait y aboutir devait se dérouler sans qu'il le sache et contrairement à sa volonté.



Étude du Séfer Hamitsvot du Rambam (Maïmonide)

Une étude quotidienne instaurée par le Rabbi pour l'unité du peuple juif

Samedi 3 janvier - 9 Tévet

Mitsva positive n° 213 : Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint de prendre une femme pour épouse en suivant la procédure consacrée (Kidouchin): en lui remettant un objet de valeur ou par un acte écrit ou par la cohabitation.

Dimanche 4 janvier - 10 Tévet

Mitsva négative n° 355 : Il nous est interdit d'avoir des relations sans contrat et consécration (préalables) du mariage.

Lundi 5 janvier - 11 Tévet

Même étude que la veille.

Mardi 6 janvier - 12 Tévet

Même étude que la veille.

Mercredi 7 janvier - 13 Tévet

Mitsva négative n° 262 : Il s'agit de l'interdiction qui a été faite au maître d'une servante juive, s'il l'a épousée, de l'affliger, c'est-à-dire de réduire les dépenses de nourriture et d'habillement en sa faveur, ni ses droits conjugaux, ce qui aurait pour effet de lui causer peine et souffrance.

Jeudi 8 janvier - 14 Tévet

Même étude que la veille.

Vendredi 9 janvier - 15 Tévet

Mitsva positive n° 212 : Il s'agit du commandement nous incombant de procréer et de nous multiplier et de contribuer à perpétuer l'espèce.

A l'occasion du Hé Tévet

Fête de la libération des livres

BETH HASSOFER

143, rue Manin - 75019 Paris

01 48 03 50 40

52, rue Richer - 75009 Paris

01 45 23 22 49

MAOR

17, rue Rouvet - 75019 Paris

01 40 35 56 79

NESS

60, av. du Gal Billotte - 94000 Créteil

01 43 99 09 97

15% de remise
sur certains livres

VENEZ VIVRE

2 semaines d'études
de la Torah

au Beth Loubavitch
8 rue Lamartine
75009 Paris
(M° Cadet)

Le Beth Hamidrach Mena'hem vous invite à participer à un

Cercle d'étude d'hiver

du **Lundi 22 décembre 2003** au **Vendredi 2 Janvier 2004**

PROGRAMME :

8h : Hassidout 8h 45 : Cha'harit

10h : Étude (Dinim, Guemara, Houmach, Pensée juive)

13h 30 : Min'ha

Le Minyane volant

Voyager réserve parfois des surprises, pour ne pas dire des difficultés quand on est dans l'année de deuil pour un parent et qu'on doit réciter le Kaddich matin, après-midi et soir en présence d'un Minyane (dix hommes juifs âgés de plus de treize ans).

Cela faisait déjà dix mois et demi que, depuis le décès de ma mère, je n'avais pas raté un seul Kaddich. En route pour la Terre Sainte, je devais d'abord me rendre à l'aéroport d'Orlando (en Floride) et changer d'avion à New York. Certainement, durant l'escale, je pourrais me rendre au Ohel (au tombeau du Rabbi, non loin de l'aéroport Kennedy), où je trouverais certainement un Minyane. J'avais même demandé à mon frère Rav Lévi Konikov de trouver quelqu'un qui pourrait m'y emmener en voiture sans que j'aie besoin d'attendre un taxi. Mais un proverbe yiddish affirme : " L'homme pense et D.ieu rit ". Rien ne se passa comme prévu...

Dès que nous eûmes pris place dans l'avion de la compagnie Jet Blue, à 16h15, le pilote annonça que tous les vols à destination de New York étaient retardés de quatre-vingt-dix minutes et, en attendant, nous devions rester assis.

Il serait donc trop tard pour prier Min'ha (la prière de l'après-midi) à New York.

Pas de panique : là où j'habite, à Satellite Beach, Floride, j'avais toujours réussi à trouver les neuf hommes nécessaires, même s'il fallait les chercher à la sortie d'un cinéma le vendredi soir. Mais ici, j'étais en quelque sorte prisonnier et, malgré mes demandes insistantes, le personnel de l'avion ne pouvait me laisser descendre de l'appareil.

L'hôtesse distribua des boissons. Puis le pilote proposa aux passagers d'utiliser son téléphone s'ils avaient des appels urgents à passer. Trente minutes s'étaient déjà écoulées... Soudain j'eus une idée : peut-être y avait-il neuf Juifs dans cet avion ? Après tout, nous nous rendions à New York et il y avait des chances de trouver des Juifs à bord.

Je me levai et cherchai : " Etes-vous Juif ? " demandai-je aux passagers qui me semblaient pouvoir répondre oui. J'expliquai mon problème et, en quelques minutes, j'avais déjà quatre " clients " potentiels, d'accord pour m'aider si j'arrivais à en trouver d'autres. Un couloir, puis un autre et des réponses du genre : " Moi non, mais mon ami oui " ou " Oui, mais je ne sais pas prier ". Le steward proposa de m'aider avec son micro, mais je préfèrai ne pas trop attirer l'attention. Un autre passager s'excusa : " Non, je ne suis pas juif, mais ma grand-mère l'était ! "

- La mère de votre mère ?

- Oui, mais cela ne me rend pas juif, n'est-ce pas ?

- Mais si !

- Eh bien ! Voilà que je me découvre juif ! Après tout, peut-être que cela valait la peine d'être en retard rien que pour ce scoop !

Encore quelques " interviews " et nous étions neuf. Le pilote me demanda où j'en étais. Quand je lui répondis qu'il m'en manquait un, il demanda au personnel de l'avion : " Y-a-t-il un Juif parmi vous ? " Non, il n'y en avait pas.

Quelqu'un proposa d'appeler au téléphone un de ses amis juifs en Georgie qui participerait par téléphone interposé. Mais cela ne m'était d'aucun secours.

Désespéré.

C'est alors qu'un passager juste à côté de moi s'éclaircit la gorge et avoua : " Je suis désolé, mais tout à l'heure je vous ai dit que je n'étais pas juif. Mais c'est faux. J'étais juste intimidé. En fait je suis juif ! "

Voilà qui paraissait suspect. Je me résignai à l'interroger davantage : oui, sa mère était juive, elle s'appelait d'ailleurs Horowitz et il connaissait même des bénédictions qu'il se mit à chantonner gaiement.

" Nous sommes dix ! " criai-je, tout excité, au pilote. On aurait cru que j'avais gagné au loto !

Le steward nous guida au fond de l'appareil. L'atmosphère était électrique. Tous mes " fidèles " se saluèrent joyeusement. J'expliquai brièvement ce qu'il fallait faire. Ceux qui n'avaient pas de couvre-chef mirent une serviette sur leur tête. Comme j'avais besoin qu'ils répondent à ma prière, même s'ils n'y comprenaient pas grand-chose, nous avons convenu que dès que je lèverai le doigt, ils sauraient qu'il faut répondre Amen.

L'hôtesse demanda si elle pouvait prendre une photo. J'acceptai, bien sûr. La scène était mémorable. J'ai rarement prié avec une telle ferveur, en remerciant D.ieu vraiment avec chaque mot. Les " Amen " étaient loin d'être timides. D'un coup, j'eus l'impression d'être à nouveau un moniteur de colonie de vacances, quand tous les enfants crient et chantent à tue-tête leur prière. Ces Juifs-là n'étaient ni timides ni honteux de leur héritage.

Même si l'humeur était joyeuse, les hommes étaient émus. Ils restèrent concentrés durant la prière (entre sept et huit minutes...). Je remerciai chacun du fond du cœur et nous retournâmes nous asseoir.

C'est à ce moment-là que le pilote annonça le départ !

Durant le vol, plusieurs de mes " fidèles " vinrent me voir, un à un, pour discuter du judaïsme... Une Mitsva mène à une autre Mitsva...

Par la suite, j'ai raconté cette histoire à ma femme qui l'a racontée à ses sœurs qui l'ont racontée à leurs maris... L'un

d'entre eux, Rav Lévi Baumgarten s'occupe du camion ("Tank") des Téfilines à Manhattan. Un des hommes d'affaires qu'il contacte régulièrement lui raconta que son associé revenait justement d'Orlando et : " Savez-vous ce qui lui arrivé dans l'avion ? "

- Oui je sais ! Il a complété un Minyane !

- Mais comment le savez-vous ?

- Voyons ! Tous les Juifs sont connectés. Le monde juif en général (et le monde Loubavitch en particulier) est très petit. Nous sommes tous frères. Au fait le rabbin qui avait besoin d'un Minyane sur l'avion Jet Blue était mon beau-frère... "

Rav Zvi Konikov

Traduit par Feiga Lubecki

Étincelles de Machia'h

■ La sanctification personnelle

La Hassidout enseigne qu'une démarche particulière du service de D.ieu a le pouvoir de faire venir le Machia'h, celle que définit l'injonction des Sages : " Sanctifie-toi dans ce qui t'est permis ". Il convient de comprendre la portée d'une telle démarche.

De fait, cette dernière est exigeante. Il n'est pas simplement question, en l'occurrence, de la seule pratique des commandements énoncés par la Torah, de cet ensemble d'actes rituels qui rythment la vie juive et lui donnent son caractère spécifique. Il est clair que celui qui " se sanctifie dans ce qui lui est permis " n'a aucun rapport, a fortiori, avec ce que D.ieu a interdit. En fait, cette sanctification personnelle revient à refuser pour soi l'immersion dans les préoccupations matérielles, la recherche excessive du plaisir matériel ou physique. Dans cette optique, chaque acte de l'homme doit être une expression du service divin.

Certes, le projet est ambitieux. Cependant, sa mise en œuvre est nécessaire car plus la révélation divine est intense, plus facilement elle peut être obstruée par le voile le plus mince. C'est ce que veulent dire nos Sages (traité talmudique Baba Kama 50a) lorsqu'ils enseignent que D.ieu juge les Justes sur l'épaisseur d'un cheveu. En effet, plus grand est l'enjeu, plus chaque détail compte.

(d'après Likoutei Si'hot, vol. I, p. 256) H.N

LE COIN DE LA HALA'HA

Le 5 Tévet

Dans notre génération, il est particulièrement recommandé d'augmenter le nombre de bibliothèques, publiques et privées, où chacun pourra étudier les livres saints.

On placera et on utilisera des livres de Torah aussi bien dans le salon que dans la cuisine et dans les chambres des enfants. On veillera à posséder les livres de base que sont :

- le Sidour (livre de prières), le Ma'hzor (pour les jours de fêtes), la Haggada (pour Pessa'h) et la Méguilah (pour Pourim)
- le Téhilim (Psaumes)
- le 'Houmach (Pentateuque)
- le Tanya (livre de base de la 'Hassidout)
- ainsi que des livres concernant les lois de la vie quotidienne. On encouragera les enfants à consulter les livres, même s'ils risquent de les déchirer, auquel cas on en rachètera d'autres.

On offre des livres saints à toute occasion, aussi bien aux enfants pour leur anniversaire qu'aux jeunes mariés (la jeune fille offrira à son fiancé le Talmud et le jeune homme offrira à sa fiancée un " Sidour Korbane Min'ha " ainsi que des livres de base sur les lois gouvernant la vie juive (mariage, Chabbat, cacherout).

On encouragera l'édition d'un maximum de livres, on veillera à ce qu'ils ne comportent pas d'erreurs d'impression, qu'ils soient agréables à lire, aussi complets solides et beaux que possible afin d'encourager le public à s'en servir ; si possible, on y ajoutera un marque-page.

On respecte les livres, on les embrasse après usage ; on les empile soigneusement selon leur importance (toujours le 'Houmach au sommet, puis les autres livres de Torah, puis les livres de prières etc...) et on les range à leur place, à l'endroit.

Dans ses derniers moments sur cette terre, Rabbi Chalom Dov Ber Schneersohn, le cinquième Rabbi de Loubavitch dit : "Je m'en vais mais mes livres restent avec vous".

Le jeûne du 10 Tévet

Le 10 Tévet, cette année dimanche 4 janvier 2004, rappelle le début du siège de Jérusalem par Nabuchodonozor en l'an 3336 (-425). C'est l'un des quatre jeûnes institués par nos Sages en souvenir de la destruction du Temple.

Dans de nombreuses communautés, ce jeûne est aussi associé au souvenir des martyrs de la Shoah.

Rabbi Schnéour Zalman explique qu'un jour de jeûne est aussi un jour de bienveillance divine. Comme l'obligation de jeûner le 10 Tévet est, à certains égards, plus stricte que pour les autres jeûnes, on peut comprendre que la bienveillance divine est aussi plus forte ce jour-là. Donc la Techouva, le retour à D.ieu que doit amener le jeûne, sera aussi d'un niveau plus élevé.

Le jeûne commence à 7 h 00 (heure de Paris) et se termine à 17 h 55.

F. L. (d'après Rav Yossef-Sim'ha Guinzbourg et Rav Morde'hai Menaché Laufer)

cabinet
CFA Europe

CRÉATION D'ENTREPRISE

**DOMICILIATION ET
FINANCEMENT
PROFESSIONNEL**

TRANSFERT DE SIÈGE

SECRETARIAT

Délai de tous travaux avant 48 heures

**12, rue Pajol - 75018 PARIS
Tél: 01 53 35 17 93**

Espace Virginia

Salon de Réception

de 50 à 200 personnes

*Pour tous vos événements
Brit - Bar Mitsva - Henné etc.*

Tél / Fax: 01 47 70 33 32
David: 06 15 65 85 23
Daniel: 06 85 26 63 57

Possibilité de mehitsa

5, rue Bergère 75009 Paris

LE BETH LOUBAVITCH

association reconnue d'utilité publique
est habilitée à recevoir les dons et les legs

**Soutenez l'action du Beth Loubavitch et profitez
du nouveau barème de déduction fiscale avant la
fin décembre 2003**

Pour les particuliers:

Les dons faits au profit du Beth Loubavitch offrent droit à une réduction d'impôt sur le revenu égale à 60% du montant de vos dons plafonnés à 20 % du revenu imposable.

Pour les entreprises:

Les entreprises sont autorisées à déduire de leurs revenus imposable, dans la limite de 5% de leur chiffre d'affaires, leurs dons au profit du Beth Loubavitch

LES COURS À LA FAC ONT REPRIS... LES COURS DE TORAH AUSSI...

UNIVERSITÉ	JOUR & HEURE	PAR
Jussieu (UEJF)	Mardi 13h	E. Marosow
Sorbonne (Salad'Café)	Jeudi 14h	E. Marosow
Tolbiac (UEJF)	Jeudi 13h	E. Marosow
Dauphine (UEJD)	Mardi 13h	L. Azimov
Nanterre (UEJF)	Jeudi 13h	L. Azimov
La Varenne (UEJF)	Mercredi 12h30	M. Davidowicz
Mondor (UEJF)	Jeudi 12h30	M. Davidowicz
Créteil (UEJF)	Mardi 12h30	M. Davidowicz
Sceaux (Beth Habad)	Tous les jours (11h30 - 14h)	D. Mimoun
Malakoff - Droit (salle)	Vendredi 13h	D. Mimoun
Gare de l'Est (lycée) (Synagogue Terrage)	Mardi 12h45	E. Arnauve
Lycée Pasteur Neuilly	Mercredi 13h20	L. Azimov

*Des cours ont également lieu à St Antoine, Bichat et
La Pitié-Salpêtrière. Se renseigner au 01 45 26 87 60*